



Jeudi 4 avril 2019

## Dossier point presse - Conseil communautaire

---

### 1. Budget 2019

#### Respecter les engagements du projet de territoire

Le budget 2019 présenté dans le cadre du Conseil Communautaire s'élève à 100 millions d'euros d'investissements. Il est pleinement au service du projet de territoire. Un projet articulé autour de 5 piliers : soutenir la croissance, donner toute sa place à la cohésion sociale, renforcer la vitalité culturelle, préserver une qualité et un cadre de vie remarquable, cultiver la solidarité territoriale. 2019 sera donc l'année où les grands chantiers se concrétisent. Ce sera également une année extrêmement favorable aux projets d'investissement des petites communes.

- **14 millions pour le développement économique**

Les grands chantiers se poursuivront avec la concrétisation de la Halte fluviale et du Campus de l'image de la Cartoucherie. Les investissements porteront également sur l'aménagement des zones d'activités afin de renforcer leur attractivité et attirer de nouvelles entreprises : Rovaltain, le plateau de Lautagne, la zone des loisirs de Bourg-de-Péage, la zone de Platel à Beaumont et la zone des Chasses à Romans.

- **25 millions pour la cohésion sociale**

Les investissements seront dédiés à la poursuite du plan piscines, avec trois grands chantiers en cours : la piscine de Romans-sur-Isère, la piscine de Portes-lès-Valence et le centre aqualudique à Valence. Ils concerneront également la rénovation et extension de crèches sur tout le territoire. Enfin, ce budget renforce le déploiement de la politique d'informatisation dans les écoles.

- **26 millions pour la qualité de vie**

Les principaux investissements porteront sur les réseaux d'assainissement, la gestion du risque inondations, la collecte des déchets, l'éclairage public et la poursuite de l'investissement dans les énergies renouvelables.

- **12 millions pour la culture**

Les investissements porteront principalement sur les chantiers des médiathèques de Chabeuil et Latour-Maubourg à Valence.

- **6 millions pour la solidarité territoriale**

Pour ce pilier, les opérations d'aide à la rénovation des logements sociaux et habitations se poursuivront massivement. Les fonds de concours, qui permettent de stimuler les investissements dans les petites communes seront quant à eux réévalués. Enfin, le chantier de la fibre optique continuera son développement sur l'ensemble du territoire.

#### Une fiscalité maîtrisée

Poursuivre les investissements sans augmentation de la fiscalité, c'est la ligne de conduite de l'Agglo. Aussi, tous les services sont mobilisés au quotidien pour limiter les dépenses de fonctionnement et ne pas dépasser l'augmentation annuelle des charges de 1,2% préconisée par l'Etat. A titre d'exemple, on peut souligner les économies d'énergie effectuées sur le réseau d'éclairage public, grâce au remplacement des ampoules au mercure par des leds.

Par ailleurs, l'Agglo veille à l'optimisation des subventions versées par l'Etat. Notons par exemple que les initiatives du Centre du Patrimoine Arménien sont accompagnées par des mécènes privés. Autre exemple d'optimisation de l'activité de l'Agglomération : la vente des terrains aux entreprises. C'est le cas notamment sur le parc d'activité Rovaltain avec la vente d'un terrain de 4 hectares à Solystic.

## 2. Pacte financier

### Plus 2 millions d'euros pour les communes

L'Agglo débloque une enveloppe exceptionnelle de 2 millions d'euros pour les fonds de concours dédiés à l'investissement des communes. Cette enveloppe portera à 8,8 millions d'euros l'aide consacrée aux communes sur le mandat. Concrètement, cela représente une augmentation de 30% pour permettre aux Communes de plus investir sur la fin du mandat.

## 3. La Région investit pour le territoire

### 1,3 millions d'euros pour aider les projets des communes

En 2016, la Région a décidé d'accompagner les projets des communes grâce à deux bonus :

- Le bonus ruralité. L'objectif est d'accompagner le développement des espaces ruraux qui peuvent générer des activités nouvelles, soutenir l'activité économique locale et contribuer ainsi au maintien de l'emploi local.
- Le bonus bourgs-centres. L'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement visant à revitaliser leur territoire, à renforcer leur attractivité et à favoriser le maintien, l'installation et la relocalisation de services et d'activités économiques et sociales.

A titre indicatif, dans le cadre du bonus ruralité, 27 opérations ont été subventionnées, 335 000 € dépensés soit la totalité de l'enveloppe accordée. Quant au bonus bourg-centres, 15 opérations subventionnées, 850 000 € euros soit la totalité de l'enveloppe accordée dépensée.

Ce programme d'aide est prolongé par deux nouvelles enveloppes pour la période 2019-2021 : 800 000 euros pour le bonus bourgs-centres et 555 000 euros pour le bonus ruralité. Nicolas Daragon, référent de la Région pour Valence Romans Agglo a souhaité mettre en place une répartition équitable pour les communes de moins de 20 000 habitants. Décision unique en Auvergne-Rhône-Alpes, la répartition se fera selon le nombre d'habitants (et non en fonction du projet comme c'est généralement le cas). Les communes de 2 000 à 20 000 habitants (bonus bourgs-centres) percevront ainsi 10 € par habitant et celles de moins de 2 000 habitants (bonus ruralité) 16 € par habitant. Toutes les communes de l'Agglo sont concernées par cette mesure à l'exception de Valence, Romans-sur-Isère et Bourg-lès-Valence qui comptent plus de 20 000 habitants.

## 4. Subvention des fonds européens (Feder)

### Le dispositif Ecole numérique, un exemple concret

#### En chiffres

#### 1ère phase 2016-2018

800 000 € investis  
435 000 € de subventions  
157 écoles  
47 communes  
17 000 élèves

#### 2e phase 2019-2020

426 000 € investis  
120 000 € de subventions  
122 écoles  
39 communes  
15 400 élèves

#### Total phases 1 et 2

1 226 000 € investis  
555 000 € de subventions

Le dispositif Ecole numérique, porté par l'Agglo et l'Education nationale, a obtenu un premier financement de la Région au titre des fonds européens (Feder) sur la période 2016-2018. Afin de poursuivre le déploiement et de répondre entièrement aux objectifs pédagogiques, l'Agglo sollicite le renouvellement de la subvention Feder.

Lancé en 2016 et renouvelé en 2019, le dispositif Ecole numérique aura permis d'équiper 157 écoles primaires en matériel informatique de qualité : tablettes, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, bornes wifi pour l'accès à Internet mais aussi la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail, Beneylu School. Le tout pour un investissement global de 1 226 000 €.

Les enjeux nationaux du Plan Ecole numérique sont de taille : réduire les inégalités scolaires, culturelles et sociales, lutter contre le décrochage et la démotivation, adapter l'enseignement à la diversité et aux besoins de chaque élève et ouvrir l'école sur le monde, sur son territoire et sur son époque. Au quotidien, les enseignants peuvent utiliser les outils numériques dans chaque domaine d'apprentissage, permettant ainsi d'adapter et de personnaliser les parcours d'apprentissage, y compris pour les élèves en





situation de handicap. En pratique, les enfants apprennent avec des supports numériques stimulants, ludiques et pédagogiques. Exemples :

- L'enregistrement oral pour faciliter la production d'écrits et l'apprentissage du langage et de l'anglais ;
- La tablette pour manipuler les nombres, les quantités et les formes géométriques ;
- La création de cahiers d'expérience, en sciences notamment ;
- Le travail en réseau pour faciliter les exposés en groupe ;
- L'utilisation de la vidéo pour analyser les gestes techniques en sport ;
- Le blog de l'école pour partager et commenter les sorties scolaires ;
- L'utilisation du moteur de recherche Qwant Junior pour surfer en toute sécurité ;
- Le rôle de transmission des enfants auprès de leurs aînés, pour internet notamment.

Fin 2020, à l'issue de cinq années d'investissement, les écoles du territoire seront équipées en moyenne de 16 équipements numériques pour 100 élèves (contre 4 en 2016). L'Agglo prend en charge l'achat et l'installation du matériel informatique ; l'Éducation nationale la formation ; la commune, les travaux d'aménagement nécessaires au sein des salles de classe\*. Un partenariat novateur et exemplaire.

\* 1€ d'investissement matériel numérique peut représenter jusqu'à 0.80€ de travaux d'aménagement pour la commune

### Focus sur le matériel déployé dans les écoles de l'Agglo

Type d'équipement	Matériel disponible avant 2016	Matériel déployé entre 2016 et 2020	Matériel disponible à partir de 2020
	362	+ 543	905
	Aucune donnée disponible	+ 375	375
	204	+ 936	1 140
	279	+ 482	761
<b>TOTAL</b>	<b>845</b>	<b>+ 2 336</b>	<b>3 181</b>

Contact presse

Herveline Réhault

Chargée de communication et des relations presse

04 75 63 76 45 - [herveline.rehault@valenceromansagglo.fr](mailto:herveline.rehault@valenceromansagglo.fr)

suivez-nous sur

